



" La presque'illienne"

édition 2014

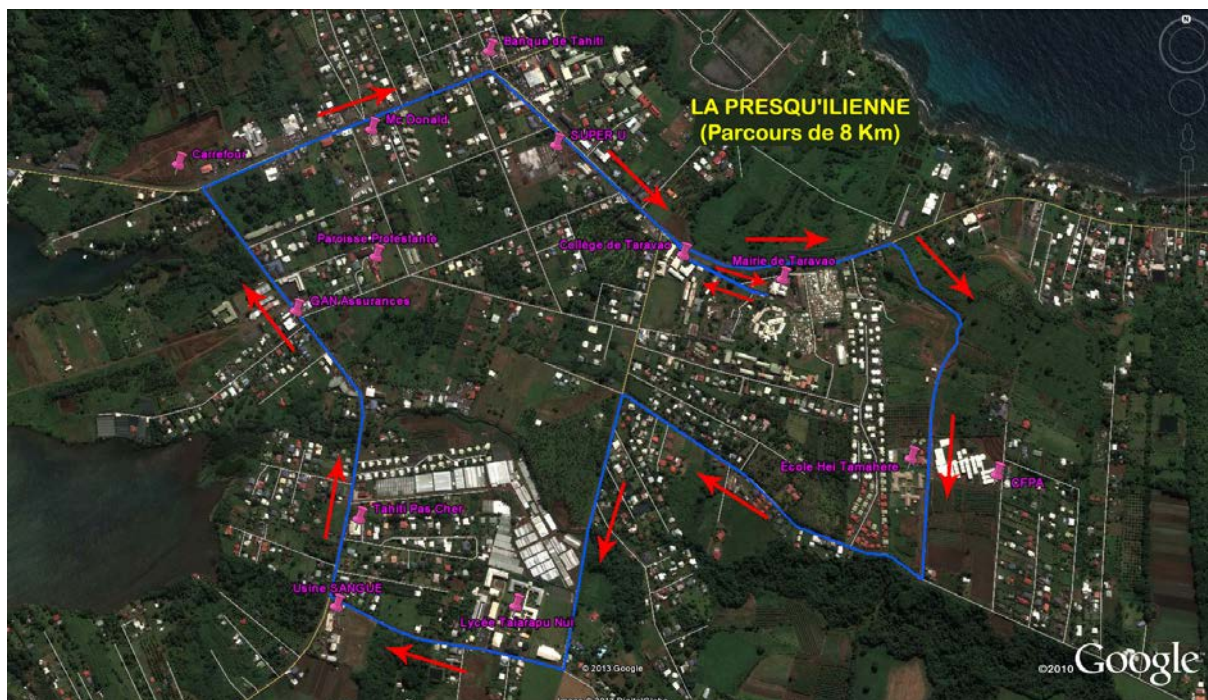


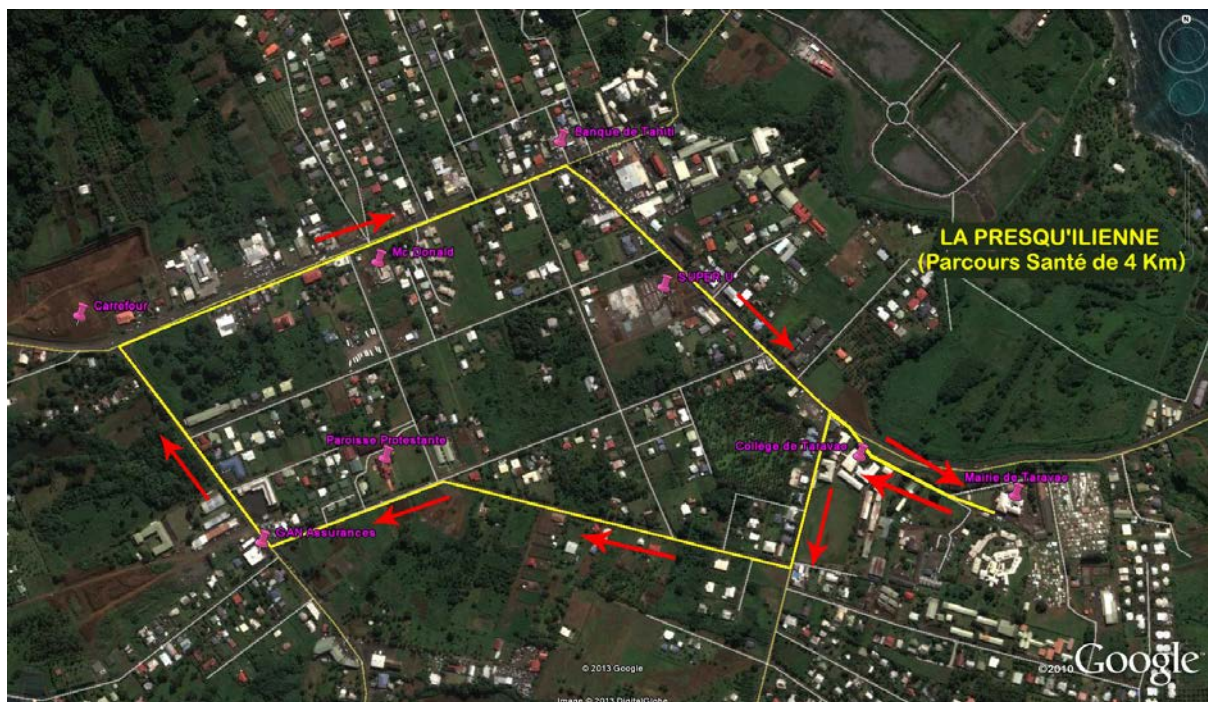
AS Tamarii Punaruu section Athlétisme avec le Rotary club Taravao-Tahiti Iti

REGLEMENT

ART 1 : La 3ème édition de la course populaire intitulée « La presque'illienne » de la commune de Taravao est organisée par l'A.S. Tamarii Punaruu section Athlétisme, club affilié à la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française en collaboration avec le Rotary club Taravao-Tahiti Iti.

ART 2 : Cette course se déroulera le Samedi 29 mars 2014 à partir de 17h00 dans la commune de Taravao- Départ et arrivée à l'entrée de la mairie de Taravao.
2 Courses vous seront proposées un parcours Elite d'environ 8 km (à partir de cadet) et un parcours santé d'environ 4 Km (à partir de minimes)





ART 3 : Cette compétition est ouverte à tous, licenciés et non licenciés. Pour les non licenciés à la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française ou à la Fédération Tahitienne de Triathlon, un certificat médical de non contre indication à la pratique de **la course à pied en compétition** datant de moins d'un an sera exigé lors de l'inscription, ce certificat médical sera conservé par l'organisation.

ART 4 **Classements et Horaires**

- Le parcours Elite de 8km, sera ouvert aux cadets, juniors, séniors, Vétérans 1(35 à 44 ans lors de la date de la course), vétérans 2 (45 à 54 ans lors de la date de la course) , vétérans 3 (55 à 64 ans lors de la date de la course) et vétérans 4 (65 ans et plus lors de la date de la course).
- Le parcours Santé de 4km, sera ouvert aux minimes, cadets, Juniors, Séniors, Vétérans (à partir de 35 ans)
- Le départ du 8Km sera donné à 17h, 15 mn plus tard celui du 4Km

ART 5 : **Récompenses :**

- Une médaille aux 3 premiers conformément aux classements définis à l'article 4 ci-dessus.
- Un trophée au club ou à l'association présentant le plus grand nombre de participants sur toutes les courses (le club organisateur est hors concours).
- Des lots « surprises » tirés au sort parmi les dossards restitués après l'arrivée des courses (un dossard est également attribué à chaque officiel pour ce tirage au sort).

ART 6 : **Droit d'Inscription :**

Elle sera gratuite pour les minimes et cadets

Pour les juniors elle sera de 500 frs

Pour le reste elle sera à 1000 francs pour les licenciés à la FAPF et de 1500 francs pour les non-licenciés à la FAPF.

Cette participation sera portée à 2000 francs pour tout le monde, en cas d'inscription le jour de la course.

Les bénéfices de cette course seront reversés **au Rotary club de Taravao Tahiti Iti** qui devra se charger de mener des actions dans l'année 2014 en faveur de la lutte contre le diabète sur la région de Taravao et de son environnement (Presqu'île)

L'ADOPF (association pour les diabètes) seront aussi sur place avec médecin et infirmier pour faire un dépistage et information.

ART 7 : Inscriptions à partir du lundi 17 mars jusqu'au Vendredi 28 mars à 16h30 chez **Olympian's Sport à FARE-UTE , Olympian's Sport à TARAVALO.**

Les inscriptions de dernière minute seront possibles le jour de la course de 15h00 à 16h00 à l'entrée de la Mairie de Taravao

Pour plus de renseignements contacter :

Arsène Leu au 78 34 85 (tehauarii@mail.pf)

ou Bernadette au 78 86 40 (bernadettetaputu@mail.pf)

ART 8 : L'association s'engage à fournir les prestations suivantes :

- L'attribution d'un dossard et de 4 épingles à chaque participant (remis le jour de la course à la mairie de Taravao).
- La présence d'un poste de ravitaillement avec eau et sucre tous les 2,5 km sur le parcours et d'un poste de ravitaillement avec eau, sucre à l'arrivée.
- L'assistance des secouristes ou pompiers de Taravao sur la course et à l'arrivée.
- La présence des agents de la police municipale de la Commune de Taïarapu-Est assurant la sécurité routière.
- La remise des récompenses à la mairie de Taravao après l'arrivée.
- La remise d'un tee-shirt contre restitution du dossard et des épingles à l'arrivée.
- La souscription d'une assurance responsabilité civile.

ART 9 : Tout litige faisant suite à une réclamation sera tranché par le juge arbitre de l'épreuve

ART 10 : Il est demandé aux athlètes et spectateurs de respecter les lieux mis à la disposition de l'organisation.

" La presqu'îlienne "